



La lettre d'information

du Syndicat de Production d'Eau Potable Auch-Aubiet



Parole



Dans cette nouvelle lettre d'information, et via ma prise de fonction en tant que président du SPEPAA, je souhaite annoncer l'avancement du projet HYDRO-lien qui met le cap sur :

- une nouvelle station de production d'eau potable,
- un nouveau réservoir de stockage d'eau potable,
- un réservoir existant réhabilité,
- 37 km de conduites de distribution neuves.

Le dossier réglementaire dans son ensemble a été re-déposé en mai 2026 pour validation des services de l'Etat avec enquête publique du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2026.

Le but étant, pour nous, maîtres d'ouvrage de mettre toutes les facettes du projet (station, réservoir, canalisations, ...) en capacité d'affronter quantitativement et qualitativement, dans le futur, un contexte toujours plus pauvre en eau.

Jérôme Samalens, président du SPEPAA

Sommaire

DOSSIER : LA RÉNOVATION DU RÉSERVOIR DE LESCAT, PREMIÈRE PIERRE DU PROJET HYDRO-LIEN P.2

ACTUALITÉS : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2026, ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET P.4

LA RÉNOVATION DU RÉSERVOIR DE LESCAT, PREMIÈRE PIERRE DU PROJET **HYDRO-LIEN** !

Édifié en 1836, le réservoir souterrain de Lescat est composé de deux cuves de 7 000 et 15 800 m³. L'ouvrage profond de 4,50 mètres garantit trois jours d'autonomie en eau potable. Sans défaut structurel majeur et ayant bénéficié de plusieurs réparations au cours de son existence, il a fait l'objet en 2023 d'un dernier diagnostic technique qui a préconisé les travaux de réhabilitation qui viennent de démarrer (février 2026) notamment en raison de fissures au niveau des voûtes.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Le volume et la structure des deux cuves du réservoir de Lescat resteront similaires. Cependant, l'aspect visuel final sera modifié par la pose du mortier en revêtement. Ce dernier satisfera la fonction d'imperméabilisation et même l'étanchéité totale, en évitant les entrées d'eaux pluviales à l'intérieur comme les déperditions d'eau potable vers l'extérieur. Les poteaux seront maintenus apparents, revêtus seulement sur le premier mètre afin de garder l'aspect de la pierre existante. Une réhabilitation à l'identique, mais en mieux...



Quantité ET qualité de la ressource seront préservées par :

- ▶ la réassurance de l'étanchéité intérieure ;
- ▶ la réfection du plancher en béton avec construction en forme de pente ;
- ▶ la limitation des infiltrations au niveau des voûtes ;
- ▶ le remplacement de l'ensemble des équipements métalliques pour cause d'oxydation (échelles, garde-corps, canalisations, vannes, crépines...);
- ▶ l'amélioration de la circulation de l'air ;
- ▶ la création de nouveaux accès sécurisés aux cuves et le renforcement de la chambre en entrée de la grande cuve.

COMBIEN DE TEMPS VA DURER LE CHANTIER ?

Les interventions sont prévues sur une période de 16,5 mois, de février 2026 à septembre 2027 :

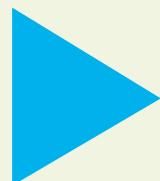
- 2,5 mois de préparation (études, validation des méthodologies ...);
- 6 mois d'exécution pour la petite cuve, d'une capacité de 7000 m³ ;
- 8 mois d'exécution pour la grande cuve, d'une capacité de 15 800 m³.

Afin de maintenir la continuité du service, les travaux seront réalisés une cuve après l'autre, notamment pour éviter tout arrêt de l'alimentation, ainsi que toute incidence sur la qualité de l'eau potable distribuée.

9 FÉVRIER 2026 :
Phase préparatoire

1 AVRIL 2026 :
Rénovation de la petite cuve

DÉBUT 2027 :
Rénovation de la grande cuve



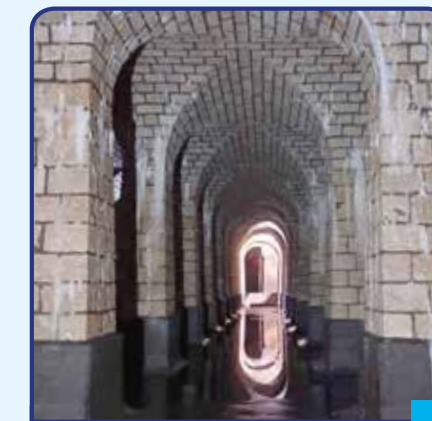
Les travaux de réhabilitation du réservoir de Lescat ont démarré dès le mois de février dernier. La réhabilitation de l'ouvrage fait partie intégrante du programme global mais considérant qu'il s'agit de travaux de réhabilitation à l'intérieur d'un ouvrage existant, ceux-ci ont été externalisés de la concertation publique. De plus ces travaux contribuent dès maintenant à l'amélioration de la distribution d'eau potable.



C'est pourquoi les services de l'État ont autorisé le démarrage de ces derniers avant la validation finale du dossier réglementaire.

LES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

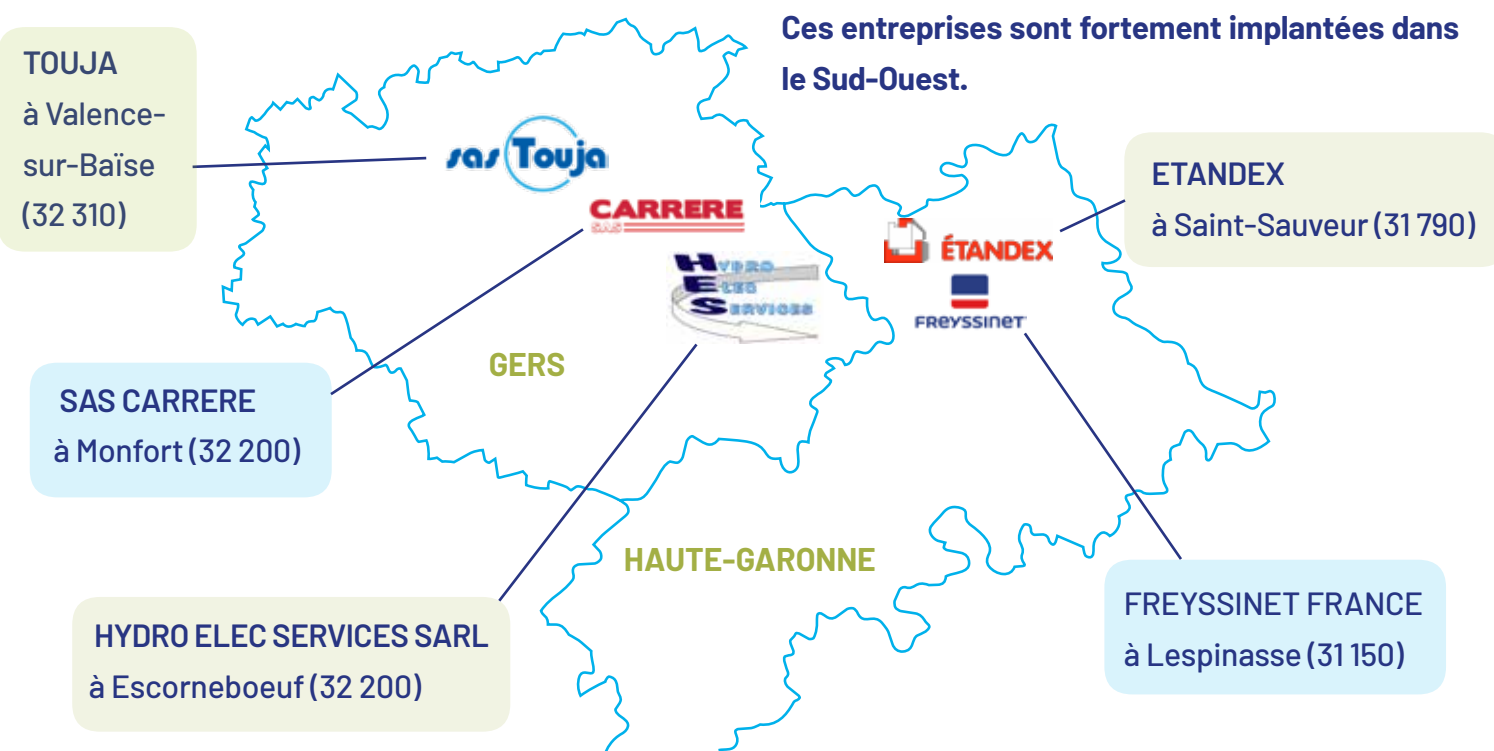
- ▶ FREYSSINET FRANCE pour réaliser l'étanchéité de la grande cuve ;
- ▶ ETANDEX en charge de l'étanchéité de la petite cuve ;
- ▶ TOUJA pour refaire le caniveau central ainsi que le plancher avec forme de pente ;
- ▶ HYDRO ELEC SERVICES SARL pour la mise en place des nouveaux équipements hydrauliques (canalisations, vannes, crépines, ...) et d'accès (échelles, garde-corps, ...);
- ▶ SAS CARRERE pour l'ensemble des travaux de terrassement du site.



AVANT



APRÈS



NOUVEL EXAMEN DU DOSSIER RÉGLEMENTAIRE

Le dossier réglementaire du programme Hydro-lien a été déposé en janvier 2025 auprès des services de l'État. Après son analyse, des modifications ont été demandées au maître d'ouvrage afin de préciser certains éléments du projet. Le dossier complet et

mis à jour a été redéposé en mai 2026.

La complétude du dossier ayant été confirmée suite à ce nouveau dépôt, ce dernier est entré en phase d'instruction puis la phase d'enquête publique a pu être lancée.

1^{ER} SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE, ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET

Le 6 août dernier, le préfet du Gers a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de création de l'unité de production d'eau potable de Pavie y compris l'ensemble des ouvrages nécessaires à son fonctionnement (réservoirs et réseaux) mais également sur la réalisation d'installations photovoltaïques ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU de Pavie.

Durant cette période, **le public peut consulter le dossier d'enquête unique et formuler ses observations**, et le commissaire enquêteur reçoit le public lors de permanences :

- ▶ À Pavie, le mardi 1er septembre de 9h à 12h, et le jeudi 1er octobre de 14h à 17h.

- ▶ À Auterive, le mercredi 9 septembre de 9h à 12h.
- ▶ À Aubiet, le mercredi 23 septembre de 14h à 17h.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet autorisera le projet, émettra éventuellement des prescriptions, prononcera la déclaration d'utilité publique ou refusera l'ensemble.

S'INFORMER
& S'EXPRIMER

